

**Arrêté n°2024-18008**

modifiant l'arrêté n°2024-17826 prescrivant, au profit de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), l'ouverture d'une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et parcellaire conjointe, pour le projet de construction d'un établissement pénitentiaire Nord-Francilien à Bernes-sur-Oise.

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu** le code de l'urbanisme ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** la loi de programmation n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice ;
- Vu** le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié par décret n°2021-1253 du 29 septembre 2021 relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), et notamment son article 3, lui conférant pour le compte de l'État – ministère de la Justice, la gestion de l'ensemble des procédures et immobilières nécessaires à la réalisation des opérations qui lui sont confiées ;
- Vu** le décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- Vu** le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;
- Vu** le décret du 16 septembre 2022 portant nomination de Mme Laetitia CESARI-GIORDANI en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;
- Vu** l'arrêté n°23-054 du 20 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 10 avril 2024 portant nomination de M. Nicolas FONTAINE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 15 avril 2024, pour une durée de quatre ans ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°24-040 en date du 29 juillet 2024 donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté n°2024-17826 en date du 13 septembre 2024 prescrivant, au profit de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), l'ouverture d'une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, et parcellaire conjointe, pour le projet de construction d'un établissement pénitentiaire Nord-Francilien à Bernes-sur-Oise,

**Vu** la délibération n°2024/05/01 en date du 30 mai 2024 de la commune de Mesnil-en-Thelle ;

**Considérant** que l'arrêté n°2024-17826 du 13 septembre 2024 comporte une erreur matérielle ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires ;

## **ARRÊTE**

**Article 1** : L'arrêté n°2024-17826 prescrivant, au profit de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), l'ouverture d'une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et parcellaire, pour le projet de construction d'un établissement pénitentiaire Nord-Francilien à Bernes-sur-Oise est modifié comme suit :

Le visa « **Vu** la délibération n°2024/05/01 en date du 30 mai 2024 de la commune de Mesnil-en-Thelle donnant un avis favorable au projet d'établissement pénitentiaire nord francilien »

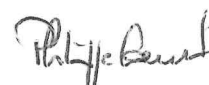
est remplacé par

« **Vu** la délibération n°2024/05/01 en date du 30 mai 2024 de la commune de Mesnil-en-Thelle »

**Article 2** : Le directeur départemental des territoires et la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, le 10 OCT. 2024

Le préfet,



Philippe COURT